

voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Nous voyons aussi avec plaisir qu'au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. Nous sommes reconnaissants d'apprendre aussi, à l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage que, quoique la correspondance établie révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, il n'est pas impossible cependant qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Nous recevons avec beaucoup d'intérêt l'annonce que, durant la vacance, une conférence amicale a eu lieu entre des délégués du gouvernement de Votre Excellence et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays, et qu'on espère et qu'on s'attend que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence nous ait dit que les statuts de 1837, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Nous partageons respectueusement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que votre gouvernement lui a faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre aux populations des deux pays.

Il nous est agréable d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des mesures nous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces questions attireront notre sérieuse attention et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.